

USURPATION D'IDENTITÉ

Si vous êtes victime* (pour un particulier)

<p>GARDEZ TOUT CE QUI PEUT SERVIR DE PREUVE ET PRENEZ DES CAPTURES D'ÉCRAN.</p> <p>Par exemple : le nom et l'adresse du compte, les messages reçus, l'adresse des sites visités, les justificatifs ou toute autre information liée à l'attaque.</p> <p>Ces éléments pourront être utilisés plus tard si tu dois faire un signalement officiel ou engager une procédure.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>SIGNELEZ TOUT DE SUITE L'USURPATION D'IDENTITÉ AUX ORGANISMES CONCERNÉS.</p> <p>Si le compte usurpé est sur un réseau social, utilisez directement leurs formulaires de signalement : Facebook, Instagram, LinkedIn, Messenger, Snapchat, TikTok, WhatsApp, X/Twitter, YouTube</p> <p>Si le compte usurpé est une adresse mail, passez par l'aide en ligne de votre fournisseur de messagerie : Google, iCloud, Yahoo</p> <p>Si un autre type d'organisme est concerné (banque, fournisseur d'énergie, opérateur, service en ligne...), contactez-le rapidement par ses canaux officiels pour lui expliquer que vous êtes victime d'usurpation d'identité.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>PORTEZ PLAINTÉ pour chaque usurpation d'identité, au commissariat de police ou à la gendarmerie ou en écrivant au procureur de la République dont vous dépendez.</p> <p>Gardez précieusement une copie de chaque plainte : elle pourra vous être demandée par votre banque, vos organismes financiers, les administrations ou d'autres interlocuteurs.</p> <p>Si vous vous sentez dépassé ou si la situation devient complexe, n'hésitez pas à contacter un avocat : il pourra vous aider à vous défendre et à faire respecter vos droits.</p> <p>Vous pouvez aussi être accompagné gratuitement par une association du réseau France Victimes en appelant le 116 006 (appel et service gratuits), le numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice, joignable 7 jours sur 7 de 9h à 19h.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>PRÉVENEZ IMMÉDIATEMENT toutes vos banques et tous les organismes financiers où vous avez un compte pour les informer que votre identité a été usurpée.</p> <p>Si vos informations bancaires ont été volées (par exemple les données de votre carte), faites tout de suite opposition.</p> <p>Sans cela, le cybercriminel peut réaliser des opérations à votre insu : ouvrir un compte, souscrire un crédit ou effectuer des paiements en votre nom.</p> <p>Une fois prévenue, votre banque pourra surveiller de près les mouvements sur vos comptes et repérer plus vite toute opération suspecte.</p>	<input type="checkbox"/>

<p>FAITES ANNULER ces pièces d'identité et DEMANDEZ-EN de nouvelles.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>RÉDIGEZ une attestation sur l'honneur expliquant que vous n'êtes pas à l'origine des faits reprochés, et ENVOYEZ-LA aux organismes concernés en y joignant une copie de votre plainte.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>CONTACTEZ RAPIDEMENT la Banque de France pour signaler la situation et vérifier si des crédits ont été ouverts ou si un compte bancaire a été créé à votre nom, sans votre accord.</p> <p>DEMANDEZ ensuite à consulter le fichier central des chèques (FCC), le fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) et le fichier national des comptes bancaires (FICOBA) pour vérifier qu'aucune opération frauduleuse n'a été réalisée en votre nom.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>PREVEENEZ vos contacts pour qu'ils ne se fassent pas piéger à leur tour par une personne qui se ferait passer pour vous.</p> <p>DITES-LEUR clairement quel compte est frauduleux (nom et adresse) et donnez un ou deux exemples de messages ou d'actions qui ont été réalisés à votre insu.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>Si quelqu'un se fait passer pour vous parce qu'un de vos comptes a été piraté, SÉCURISEZ D'ABORD ce compte (mail ou réseau social).</p> <p>Ensuite, appliquez les étapes du guide "Que faire en cas de piratage de compte ?" pour reprendre le contrôle.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>POUR OBTENIR des conseils sur vos démarches, APPELEZ la plateforme Info Escroqueries du ministère de l'Intérieur au 0 805 805 817 (appel et service gratuits).</p>	

*source: [🌐 Usurpation d'identité, que faire ?](#) [Mes réseaux: LinkedIn Instagram Site Web](#)